



Les personnes âgées en souffrance

Par **nathalie**, le **12/11/2011** à **02:23**

Bonjour,

Mes grands parents de 90 et 85 ans sont harcelés tous les week-ends ou durant les vacances scolaires par des enfants ou adolescents ayant entre 9 et 16 ans. Ils viennent par groupe de 10 /12 et frappent comme des fous sur la porte ou sur les volets et partent en courant. Cela dure depuis 6 mois. Ils font cela de nuit comme de jour. Que puis-je faire pour les aider ? je n'irai pas voir les parents de ce jeunes car " ce n'est pas leur enfant, c'est celui du voisin" tout le monde connaît la chanson.

Merci d'avance pour votre aide

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **16:59**

Vous avez été voir la police et le maire ?

Par **nathalie**, le **12/11/2011** à **17:41**

Bonjour,

Le maire ne fait rien. Avec ma soeur nous sommes allées le voir plusieurs fois. Il ne fait RIEN DE RIEN.

Les gendarmes, du moment qu'ils n'ont pas de plainte, ils ne bougent pas. Ils sont venus une fois calmer un groupe de jeunes, mais vous savez comment c'est, une fois les gendarmes partis les jeunes recommencent. Sans compter qu'en plus, mes grand-parents et les autres personnes âgées du quartier doivent subir le vacarme du bar du village, ce n'est pas un bar

c'est une discothèque à ciel ouvert. Là aussi le maire ne fait rien. La musique méga forte, les hurlements des clients sur la terrasse du bar, les moteurs des voitures que des personnes vont volontairement hurlés, puis crisser les pneus et j'en passe. Le bruit à partir du bar ça dure depuis janvier 2010. Les gens ne disent rien car ils ont peur de représailles. Mon grand-père l'a courageusement signalé lors de la réunion de quartier en avril 2010 et à parlé des représailles à la réunion d'octobre 2011. Mais rien, le maire et ses conseillers s'en fichent totalement des personnes âgées.

Par **mimi493**, le **12/11/2011** à **19:52**

Pour le bar, il faut agir en justice, si le maire ne fait rien.
Que vos parents déposent plainte directement en LRAR auprès du procureur de la République, en disant qu'ils ont peur, qu'on tente régulièrement de les agresser et que la gendarmerie refuse d'intervenir.
Faites copie au Préfet, au Conseil général, au député, au sénateur etc.

Par **nathalie**, le **12/11/2011** à **22:50**

En fait, j'appelles les gendarmes pour le bruit ou tapage, ils me disent qu'ils ne veulent pas faire venir une patrouille que pour ça et que je n'ai qu'à venir porter plainte comme ça ils pourront agir . Mais lorsque je me rends directement à la gendarmerie, le gendarme me dit que je ne dois pas porter plainte , il faut que les gendarmes constate les faits d'abord. C'est la balle de ping-pong. Je sais que c'est très compliqué, mais j'ai un tempérament à ne pas me laisser abattre , j'espère continuer dans ce sens, ce sont les représailles qui me font très peur, mais il faut bien que quelqu'un fasse quelques choses.
Merci pour vos conseils je vais faire ça. Cordialement

Par **corimaa**, le **13/11/2011** à **00:25**

Vous portez plainte auprès du procureur en précisant bien que les gendarmes ne veulent pas prendre vos plaintes et ne se déplacent pas. Et que le maire ne bouge pas non plus, ne vous genez pas pour les plomber